

Afrique: un problème avec la démocratie?

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



ÉTUDE. Publié par « The Economist », le rapport annuel sur la démocratie est riche d'enseignements sur les raisons de son recul en Afrique, en 2019.

Une présidentielle au [Togo](#) et en [Côte d'Ivoire](#), [des législatives en Guinée](#) et en [Éthiopie](#). L'année 2020 sera riche en élections pour les Africains. Sont-elles pour autant garantes d'une démocratie pleine et entière ? Rien n'est moins sûr. Car malgré la vigueur de la sphère politique africaine, la démocratie y est en recul. C'est le constat du dernier indice de The Economist Intelligence Unit (EIU), un groupe de chercheurs rattaché au magazine britannique du même nom, sur le sujet. Dans cette 12^e édition, les analystes, réputés exigeants, ont évalué le niveau de démocratie des pays selon cinq critères : le processus électoral et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement, la participation politique, la culture politique et l'état des libertés civiles. En résulte un classement, où les 165 États étudiés y sont classés selon quatre types de régimes : « pleine démocratie », « démocratie imparfaite », « régime hybride » ou « régime autoritaire ».



L'état de la démocratie dans le monde en 2019. PUBLICITÉ [Ads by Teads](#)© Economist Intelligence Unit

L'Afrique en régression

Même si un recul global de la démocratie a été constaté en 2019 – l'indice, à 5,44, est le pire score observé depuis sa création en 2006 – l'Afrique subsaharienne fait figure de mauvaise élève aux côtés de toutes les régions du monde. Son indice, à 4,26, est le plus bas depuis 2010. En cause, selon le rapport : des régressions constatées dans les processus électoraux, et moins de pluralisme politique. Au [Niger](#) et aux Comores, par exemple, « les autorités ont mis en œuvre des règles interdisant aux personnalités de l'opposition de se présenter à l'élection présidentielle », justifie l'étude. Au Nigeria, même si les élections générales de février 2019 ont été jugées libres et équitables, le processus électoral est resté insatisfaisant, estime EIU.



Le classement des pays africain en matière de démocratie. © Economist Intelligence Unit

Pour les économistes, la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays a en effet entravé le vote, et constitue l'une des principales raisons de la faible participation électorale, à seulement 34,8 %. « Des taux de participation faibles, engendrés par un intérêt en baisse pour le vote, mais aussi par des problèmes de transport ou d'électricité, ont entravé les processus électoraux qui ont eu cours en 2019 », explique Benedict Craven, économiste chargé du Moyen-Orient et de l'Afrique au sein de l'EIU. Autre élément pointé du doigt par le chercheur, « les changements de Constitution ». [Une initiative qui a le vent en poupe en Afrique](#) et qui, pour Benedict Craven, est « une porte ouverte à la manipulation de la population ».

De l'espoir quand même

Malgré de médiocres résultats constatés dans la plupart des pays africains, les analystes ont relevé tout de même quelques progrès. Ils saluent, par exemple, le scrutin à Madagascar,

qui, malgré [les controverses autour de ses candidats](#), « a tenu des élections libres et équitables ». Autre bon élève africain de l'étude, la Gambie, dont les analystes saluent le lancement de la Commission vérité et réconciliation. Chargée de faire la lumière sur les crimes perpétrés sous Yahya Jammeh, l'instance a participé à la promotion des droits de l'homme dans le pays, et du débat citoyen. Au Maghreb, c'est la Tunisie qui récolte les bons points des analystes de EIU. Le pays, dont le classement a de nouveau progressé cette année au 53^e rang mondial, a passé avec brio le test des élections libres, malgré un contexte peu favorable avec le décès brutal de Béji Caïd Essebsi.

Les initiatives des nouveaux présidents éthiopien et angolais, Abiy Ahmed et Joao Lourenço, sont également accueillies avec optimisme par l'étude. Mais à cause de « la rigidité de ces systèmes basés sur le favoritisme, enracinés depuis des décennies, ils seront difficiles à réformer », prévient-elle. « En Éthiopie, des réformes positives ont été lancées, mais il faudra être patient pour en récolter les fruits, affirme Benedict Craven. La création du Parti de la prospérité, la grande coalition d'Abiy Ahmed, est aussi sujette à interrogations. Maintenant que l'opposition l'a rejoint, où est le contre-pouvoir ? Ce n'est pas bon signe pour la démocratie éthiopienne. » Un constat qui, pour l'économiste, justifie la position du pays à la 125^e place de l'index, et son classement dans le groupe des « régimes autoritaires ».

Attentes autour de l'Algérie et du Soudan

Un statut que l'Algérie n'a plus dans le nouveau classement. Désormais « régime hybride », le pays remonte de 13 places, et passe du 126^e au 133^e rang. Les nombreuses et régulières manifestations, qui ont débouché sur une élection présidentielle en décembre, ont dynamisé la démocratie dans le pays. Malgré tout, la situation reste fragile. Certes

« Abdelmajid Tebboune a remporté une nette victoire avec 58 % des voix », explique l'étude. « Cependant, les candidats étaient tous globalement proches de l'armée, et de nombreux partisans de l'opposition ont boycotté les élections ». Benedict Craven confirme : « Malgré un an de hirak et des élections, l'armée est toujours là. »

Cette mainmise militaire sur les révolutions, l'étude l'observe également au Soudan. Le pays, qui a gagné huit places dans le classement grâce à l'explosion de la « participation politique », est à l'aube d'un profond changement. [Omar el-Béchir](#) écarté, les membres du Conseil souverain ont la lourde tâche de conduire la transition démocratique. Mais là aussi, le processus reste tangent. Car l'influence de l'armée dans la sphère politique reste forte. Abdel Fattah al-Burhan, le chef du Conseil militaire de transition, est en effet le président du Conseil pour ses 21 premiers mois. « Il y a un vrai risque de ne pas voir les promesses de la transition se matérialiser. Le Soudan en encore un long chemin à parcourir », prévient Benedict Craven.

Un des plus gros points d'interrogation de l'étude reste le Sahel. La crise sécuritaire violente dans laquelle la région est engluée amplifie « des lacunes » déjà constatées depuis plusieurs années en matière de démocratie. Surtout, elle rend le Burkina Faso et le Mali « de plus en plus dépendants de leur ancienne métropole, la France », que les analystes qualifient de « protectorat de bas niveau ». Un piège, dans lequel s'enferment peu à peu la région et ses gouvernements, « qui ont perdu le contrôle sur la situation », déplore Benedict Craven. Les élections prévues cette année dans la région constitueront un ultime test.

Cet article est republié à partir de [lepoint.fr](https://www.lepoint.fr). Lire l'original [ici](#)

Tibou Kamara et sa presse privée

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



TOP/FLOP politique de la semaine



1 Tibou Kamara et sa presse privée

Candidat uninominal du parti au pouvoir **RPG AEC** pour les législatives du 1^{er} mars à Dinguiraye, Tibou Kamara, ancien journaliste et ministre dans le gouvernement de Kassory Fofana a toujours entretenu une relation « incestueuse » avec une certaine presse locale. Cette même presse dite privée qui fait de la communication gouvernementale en contribuant à la fabrication de personnalités politiques aux convictions politiques douteuses et au positionnement versatile. Le même Tibou Kamara écrivait en 2014 : [« L'histoire de la Guinée s'est arrêtée depuis qu'Alpha Condé a accédé au pouvoir au mépris de la vérité des urnes »](#)

2La police nationale et ses fausses accusations

Dans un communiqué, le porte-parole du ministère de la sécurité accuse : « il est aujourd'hui démontré que les manifestations du FNDC sont programmées et conçues pour se dérouler dans la violence et occasionner le maximum de dégâts possibles ». Il faut rappeler que la répression des manifestations du FNDC par les forces de sécurité ont déjà fait plus de 35 morts, des manifestants tués par balle.

3Après la résolution de l'Union européenne, le RPG Arc-en-ciel brandit l'étendard de la souveraineté

Le 13 février 2020, le parlement européen a adopté une [résolution sur la République de Guinée](#), notamment la violence à l'encontre des manifestants. Le point 3 de la résolution est celui qui a surtout suscité les réactions au sein du parti au pouvoir. Le parlement européen « regrette profondément tout projet de modifier la constitution du pays en ce qui concerne la limitation du nombre de mandats présidentiels ; réaffirme avec force qu'une démocratie saine doit respecter l'état de droit et toutes les dispositions constitutionnelles, y compris une éventuelle limitation du nombre de mandats présidentiels ; invite donc le président de la République de Guinée à respecter la constitution du pays, et en particulier son article 27 ».

[Vidéo] Plénière du parlement

européen: Alpha Condé sur le banc des accusés

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



Parlement Européen_Séance plénière du 13 février 2020 _ La Guinée, et notamment les violences commises à l'encontre des manifestants

La République de Guinée, et notamment la violence à l'encontre des manifestants.

Résolution du Parlement européen du 13 février 2020 sur la République de Guinée, et notamment la violence à l'encontre des manifestants (2020/2551(RSP))

Le Parlement européen,

- vu ses résolutions antérieures sur la République de Guinée,
- vu la déclaration conjointe des Nations unies, de l'Union européenne et des ambassades des États-Unis et de la France à la République de

Guinée du
5 novembre 2019,

– vu le
Communiqué de la Commission de la Communauté économique des
États de l’Afrique
de l’Ouest (CEDEAO) suite aux incidents du 4 novembre 2019 à
Conakry,

– vu le
communiqué de presse de la Commission africaine des droits de
l’homme et des
peuples sur la répression des manifestations en Guinée, du
9 novembre 2019,

– vu la
trente-cinquième session de l’examen périodique universel du
Conseil des droits
de l’homme de l’Organisation des Nations unies, du 30 au
31 janvier 2020,

– vu le
pacte international relatif aux droits civils et politiques de
1966,

– vu l’accord
de partenariat entre les membres du groupe des États
d’Afrique, des Caraïbes et
du Pacifique, d’une part, et la Communauté européenne et ses
États membres,
d’autre part (l’accord de Cotonou),

– vu la
charte africaine des droits de l’homme et des peuples, adoptée
le
27 juin 1981 et entrée en vigueur le 21 octobre 1986,

– vu la
Constitution de la République de Guinée, approuvée par le

Conseil national de transition le 19 avril 2010 et adoptée le 7 mai 2010,

– vu la Déclaration universelle des droits de l’homme,

– vu le programme indicatif national pour la période 2015-2020 du 11^e Fonds européen de développement, qui alloue des fonds à la République de Guinée,

– vu l’article 144, paragraphe 5, et l’article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,

A. considérant

que le président Alpha Condé est au pouvoir dans la République de Guinée

depuis son élection en 2010 et sa réélection en 2016; que le pays a

vu des manifestations massives depuis la mi-octobre 2019, menées

principalement par le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC),

sur fond de craintes que le président Condé cherche à étendre ses pouvoirs

constitutionnels; que la Constitution de la République de Guinée limite à deux

le nombre de mandats présidentiels; que le deuxième mandat du président Condé arrivera à son terme à la fin de l’année 2020;

B. considérant

que son élection à la présidence en 2010 était la première étape pour des

réformes démocratiques et de transparence après des années de régime militaire;

que le président Condé est accusé de corruption et d’imposer

des restrictions à la liberté politique; qu'une réforme constitutionnelle ayant pour seule fin d'étendre les limites du mandat présidentiel pour permettre à Alpha Condé de rester au pouvoir a déclenché des violences;

C. considérant que le président Condé a aussi récemment tenté de supprimer les obstacles institutionnels à sa réforme en influençant la Cour constitutionnelle de la République de Guinée et la Commission électorale; qu'en mars 2018, le président de la Cour constitutionnelle, Kéléfa Sall, a été démis de ses fonctions; que le ministre de la Justice, Cheick Sako, a démissionné en raison de son opposition aux modifications de la constitution permettant un troisième mandat présidentiel;

D. considérant que le parti au pouvoir, le Rassemblement du peuple de Guinée, ne dispose pas de la majorité parlementaire des deux tiers nécessaire pour modifier la constitution; qu'un référendum sur la réforme constitutionnelle contournerait l'Assemblée nationale guinéenne;

E. considérant que le 19 décembre 2019, le président Condé a annoncé un projet d'organiser un référendum sur la réforme constitutionnelle le 1^{er} mars 2020; que les élections législatives initialement prévues le

16 février ont été repoussées et se tiendront le même jour que le référendum; que la nouvelle constitution proposée inclut une extension du mandat présidentiel de cinq à six ans, avec une limite de deux mandats; qu'il est attendu que le président Condé usera de ce changement constitutionnel pour briguer un troisième mandat présidentiel;

F. considérant que le FNDC, une alliance de partis d'opposition, d'organisations de la société civile et de syndicats, a organisé des manifestations et prévoit des grèves en opposition à la réforme constitutionnelle; qu'au moins sept personnes du FNDC ont été arrêtées du 12 octobre au 28 novembre 2019 et ont été poursuivies pour actes ou manœuvres de nature à troubler l'ordre public et à compromettre la sécurité publique pour avoir appelé à manifester contre le projet de nouvelle constitution, et finalement acquittées à la suite de pressions internationales;

G. considérant que la situation dans le pays est électrique, avec de fortes tensions politiques et des épisodes de manifestations violentes; que la réponse du gouvernement à ces épisodes a été musclée et que la police a réagi avec une force excessive, induite et illégale à l'encontre des manifestants, les organisations de défense des droits de l'homme ayant fait état

de barricades,
de fusillades et d'utilisation de gaz lacrymogène,
principalement à Conakry, la
capitale, et dans la région de Mamou, bastion de l'opposition
dans le nord;
qu'à Wanindara, la police aurait utilisé une femme comme
bouclier humain pour
se protéger de pierres lancées par les manifestants;

H. considérant
que Fodé Oussou Fofana, vice-président du principal parti
d'opposition, l'Union des forces démocratiques de Guinée, a
accusé le président
de «coup d'État constitutionnel» et de «fraude»; que les
partis d'opposition se
sont engagés à boycotter les élections législatives en signe
de protestation;

I. considérant
que la CEDEAO et la Commission africaine des droits de l'homme
et des peuples
ont toutes deux demandé le respect des droits fondamentaux des
manifestants et
l'amélioration de la gestion des manifestations par les forces
de sécurité;

J. considérant
que la Commission des droits de l'homme des Nations unies a
relevé que les
forces de sécurité, en réagissant aux manifestations qui ont
débuté à Conakry
les 14 et 15 octobre 2019, «n'ont pas respecté les normes et
standards internationaux en matière d'usage de la force»; que
les obsèques des
manifestants tués au cours des manifestations ont été ternies
par de nouvelles
violences et morts;

K. considérant

que la République de Guinée figure à la 101^e place du classement mondial de la liberté de la presse de 2019, sur 180 pays; que depuis 2015, au moins 20 journalistes ont été convoqués, détenus ou poursuivis; que depuis le début des manifestations en octobre 2019, des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des militants issus de la société civile ont été arrêtés, parmi lesquels Abdourahmane Sanoh (coordinateur du FNDC), qui a par la suite été relâché, tandis que d'autres sont toujours détenus et soumis à des violences; qu'au moins 28 civils et un gendarme ont été tués au cours des manifestations; que les organisations de défense des droits de l'homme estiment qu'au moins 70 manifestants ont été tués depuis 2015, parmi lesquels Amadou Boukariou Baldé, un étudiant battu à mort par des officiers de police lors de manifestations à l'université de Labé en mai 2019;

L. considérant

que plusieurs ONG locales dénoncent les conditions de détention en République de Guinée et notamment «de graves inadéquations sur le plan de la surpopulation, de la nourriture, de la nutrition, ainsi qu'une carence au niveau de la formation dispensée à la plupart des gardiens de prison» (selon le rapport de Human Rights Watch); que si ces conditions sont inquiétantes dans l'ensemble du pays, elles sont particulièrement graves dans la

Maison Centrale
de Conakry;

M. considérant
que la République de Guinée est l'un des pays les plus pauvres
d'Afrique et
souffre toujours des séquelles laissées par des années de
mauvaise gestion
économique et de corruption, malgré qu'elle détienne les
premières réserves
mondiales de bauxite dans les mines entourant Boke; que les
deux tiers des
12,5 millions de Guinéens vivent dans la pauvreté et que la
crise Ebola
entre 2013 et 2016 a affaibli considérablement l'économie du
pays; considérant
que les jeunes de moins de 25 ans, qui représentent plus de
60 % de
la population, sont particulièrement touchés par le chômage;

N. considérant
que dans le contexte actuel de manifestations contre la
réforme
constitutionnelle, qui a exacerbé les affrontements entre le
gouvernement et
les partis politiques, l'Organisation guinéenne de défense des
droits de
l'homme et du citoyen (OGDH) a dénoncé des violations répétées
des droits de
l'homme en République de Guinée; que ces violations ont mené à
la destruction de
bâtiments et d'infrastructures publics, à des tentatives
d'attiser les
divisions ethniques et à des expropriations forcées de
propriétés privées;
qu'entre février et mai 2019, le gouvernement de la République
de Guinée a

exproprié par la force plus de 20 000 personnes de quartiers de Conakry afin de fournir des terrains pour des ministères gouvernementaux, des ambassades étrangères, des entreprises et d'autres projets de travaux publics;

0. considérant qu'entre 2014 et 2020, l'Union européenne apporté un soutien à la République de Guinée au moyen du programme indicatif national du 11^e Fonds de développement européen (FED) pour un montant de 244 000 000 EUR, centré sur la réforme institutionnelle et la modernisation de l'administration, l'assainissement urbain, la santé, le transport routier et le soutien à l'ordonnateur national;

1. déplore les violences actuelles dans la République de Guinée; condamne fermement les atteintes à la liberté de réunion et d'expression, ainsi que les actes de violence, les meurtres et les autres violations des droits de l'homme; invite les forces gouvernementales à faire immédiatement preuve de retenue et à autoriser les manifestations légitimes et pacifiques à avoir lieu sans intimidation;

2. invite le gouvernement de la République de Guinée à lancer rapidement une enquête transparente, impartiale et indépendante sur les morts et les blessures de manifestants ainsi que les accusations d'usage excessif de la

force et d'autres

violations des droits de l'homme par des agents des services répressifs;

demande que les responsables, y compris au sein des forces de police et de

sécurité, soient tenus de rendre des comptes et ne bénéficient pas d'une forme

d'impunité; rappelle au gouvernement de la République de Guinée que la lutte

contre la corruption et pour mettre fin à l'impunité devrait constituer une

priorité;

3. regrette profondément tout projet de modifier la constitution du pays en ce qui concerne la limitation du nombre de mandats présidentiels; réaffirme avec force qu'une démocratie saine doit respecter l'état de droit et toutes les dispositions constitutionnelles, y compris une éventuelle limitation du nombre de mandats présidentiels; invite donc le président de la République de Guinée à respecter la constitution du pays, et en particulier son article 27;

4. exige

le respect du droit à la liberté de manifestation, de réunion, d'association et

d'expression que garantissent les normes internationales et les traités et

conventions des Nations unies ratifiés par la République de Guinée; prie le

gouvernement de la République de Guinée de prendre des mesures urgentes visant

à garantir le respect du droit de manifester librement et pacifiquement, à

instaurer un climat sûr sans forme de harcèlement, de violence ou

d'intimidation et à faciliter le dialogue avec l'opposition;

5. presse

toutes les parties en présence à éviter une nouvelle escalade de la tension et de la violence; invite le gouvernement de la République de Guinée, les groupes d'opposition et la société civile à faire preuve de retenue, à agir de façon responsable et à engager un dialogue constructif pour trouver une solution durable, consensuelle et pacifique; invite l'Union européenne à poursuivre ses efforts pour renforcer la place de la société civile et encourager les acteurs non étatiques à jouer un rôle actif;

6. prie instamment le gouvernement de la République de Guinée de veiller à la tenue d'élections législatives et présidentielles transparentes, crédibles et libres en temps utile, avec la pleine participation des partis d'opposition, qui devront être libres de s'enregistrer, de faire campagne, d'accéder aux médias et de se réunir librement;

7. rappelle l'importance d'une commission électorale nationale indépendante du gouvernement et de tout parti politique; exhorte le gouvernement de la République de Guinée et le président Condé à garantir que la Commission électorale nationale indépendante de la République de Guinée agisse de manière totalement transparente et libre de toute ingérence, intimidation ou contrainte de la part de responsables politiques ou de partis au pouvoir;

8. presse

les autorités de la République de Guinée de respecter pleinement toutes ses obligations nationales et internationales vis-à-vis des droits civils et politiques, notamment la liberté d'expression, de réunion et d'association, le droit de ne pas être soumis à la torture, à de mauvais traitements, ni à une détention arbitraire ainsi que le droit à un procès équitable; souligne que le respect des droits de l'homme doit être placé au cœur de toute solution politique à la crise actuelle;

9. demande

aux autorités de la République de Guinée d'enquêter et de poursuivre, conformément aux normes internationales, les membres des forces de sécurité contre lesquels il existe des preuves de responsabilité pénale pour des exactions passées et actuelles;

10. rappelle

que la consolidation de la démocratie requiert que la société civile soit dynamique et puisse fonctionner sans crainte, intimidation, ni violence; prie vivement le gouvernement et les forces de sécurité de s'assurer que le climat permette la sécurité des représentants des organisations non gouvernementales et de la société civile, notamment en révisant la législation sur l'utilisation de la force lors de rassemblements publics;

11. souligne

l'importance de garantir et d'encourager un paysage médiatique pluraliste, indépendant et libre au service de la démocratie; demande instamment aux autorités de la République de Guinée de cesser immédiatement toute forme de harcèlement et d'intimidation des journalistes, et en particulier de mettre un terme à la suspension arbitraire des cartes de presse, de respecter les droits individuels des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui travaillent dans le pays et de veiller à leur sécurité, afin qu'ils soient en mesure de couvrir ou de surveiller la situation du pays dans le domaine politique et en matière de droits de l'homme;

12. critique vivement l'incarcération d'Abdourahmane Sanoh et d'autres dirigeants de l'opposition et de la société civile; demande la libération immédiate des prisonniers politiques du pays ainsi qu'une enquête sur les accusations courantes de mauvais traitements infligés aux prisonniers;

13. invite les autorités de la République de Guinée à cesser d'exproprier la population de leurs terres ou de leurs biens, tant qu'elles ne seront pas en mesure de respecter les droits des résidents, notamment en matière de préavis suffisant, d'indemnisation et de réinstallation avant expropriation; souligne qu'il conviendrait d'accorder une indemnisation adéquate à toutes

les personnes
expropriées de force et non encore indemnisées;

14. rappelle
qu'il est crucial que la République de Guinée coopère avec des
partenaires
régionaux afin de renforcer ensemble la démocratie, le
développement et la
sécurité; exhorte les autorités de la République de Guinée à
collaborer
étroitement avec des organisations régionales, notamment la
CEDEAO, afin de
rétablir les libertés fondamentales, d'enquêter comme il se
doit sur les
violations des droits de l'homme perpétrées au cours des
manifestations et de
mener une transition démocratique pacifique; rappelle que la
solution à la
crise actuelle doit passer par un dialogue interguinéen ouvert
et accessible
associant le gouvernement et les groupes d'opposition; indique
en outre que la
CEDEAO et les pays limitrophes de la République de Guinée
peuvent jouer un rôle
central dans la promotion et la continuité d'un dialogue
interguinéen; rappelle
que la CEDEAO a envoyé 70 observateurs pour participer à la
mission
d'observation électorale de la CEDEAO lors de l'élection
présidentielle du
22 novembre 2019 dans la République de Guinée; invite le
gouvernement
guinéen et la CEDEAO à collaborer étroitement afin que les
élections de 2020 se
déroulent de manière pacifique et revêtent un caractère
représentatif; prie la
Commission et les États membres de suivre les recommandations

formulées dans
l'examen périodique universel de janvier 2020 relatif à la
République de
Guinée, notamment en ce qui concerne le droit à la vie, à
l'intégrité physique
et à la liberté d'expression et de réunion pacifique ainsi que
l'usage de la
force et l'impunité; incite les autorités de la République de
Guinée à
participer de manière significative au prochain examen
périodique universel du
Conseil des droits de l'homme des Nations unies, notamment en
permettant aux
Nations unies d'accéder sans entraves au terrain, puis à
appliquer pleinement
les recommandations que formulera le groupe de travail;

15. exhorte
l'Union européenne à surveiller attentivement la situation
dans la République
de Guinée et à demander des comptes au gouvernement sur toute
violation
d'engagements et d'accords dans le cadre du droit
international en matière de
droits de l'homme, notamment les articles 8, 9 et 96 de
l'accord de
Cotonou;

16. invite
le vice-président de la Commission européenne et haut
représentant de l'Union
pour les affaires étrangères et la politique de sécurité
(VP/HR) ainsi que le
Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à poursuivre
le dialogue
politique, notamment au titre de l'article 8 de l'accord de
Cotonou, en

vue de réduire rapidement les tensions dans le pays et d'aider, si nécessaire, dans la préparation d'élections pacifiques, par exemple au moyen d'activités de médiation et de mesures de lutte contre les violences en amont et en aval des élections; demande également au VP/HR et au SEAE de collaborer avec les autorités de la République de Guinée, la CEDEAO, le Bureau des Nations unies pour les droits de l'homme dans la République de Guinée, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que le représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, afin de déterminer une stratégie commune pour résoudre la crise politique actuelle;

17. se

félicite que le 11^e FED ait mis l'accent sur le soutien à l'état de droit dans la République de Guinée; prie vivement la Commission et le SEAE de continuer à soutenir le renforcement de la société civile et des institutions publiques indépendantes;

18. invite

la délégation de l'Union européenne dans la République de Guinée à ne pas cesser de surveiller la situation de la société civile indépendante dans le pays, d'observer les procès des prisonniers politiques et d'aborder, dans son dialogue avec les autorités de la République de Guinée, la question des droits

de l'homme dans le pays; demande à la Commission de suivre de près la situation dans la République de Guinée et de faire régulièrement rapport au Parlement;

19. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au vice-président de la Commission et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au président et au Parlement de la République de Guinée, aux institutions de la CEDEAO, à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE ainsi qu'à l'Union africaine et à ses institutions.

europarl.europa.eu

Proposition de résolution sur la violence contre les manifestants en Guinée [Parlement européen]

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



Parlement européen

Une proposition de résolution déposée avec demande d'inscription à l'ordre du jour d'un débat sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit conformément à l'article 144 du règlement intérieur sur Guinée Conakry, notamment la violence contre les manifestants.

A.
Considérant que la Guinée traverse une crise politique majeure ;
considérant que depuis la mi-octobre 2019, à l'initiative d'une coalition de partis d'opposition et de groupes de la société civile, des manifestations massives se multiplient en Guinée Conakry contre le projet de nouvelle constitution qui pourrait permettre à Alpha Condé de briguer un 3ème mandat ; considérant que depuis le début des mobilisations, le gouvernement a réprimé la liberté d'expression, arrêté et emprisonné des acteurs de la société civile s'opposant au troisième mandat et utilisé une force meurtrière lors des manifestations;

B. considérant qu'entre 26 et 36 civils et un gendarme auraient été tués depuis la mi-octobre et plus de 70 personnes auraient été gravement blessées (dont 30 par balles) ; considérant que selon Amnesty International plus de 70 manifestants ou passants auraient été tués depuis 2015 lors de

rassemblements ; considérant l'impunité quasi totale des forces de sécurité malgré les promesses d'enquêtes du gouvernement ; considérant qu'en juin 2019 l'Assemblée Nationale a adopté une loi sur l'emploi de la force par la gendarmerie qui peut être utilisée pour protéger de toute poursuite judiciaire les gendarmes usant d'une force excessive ;

C. considérant qu'au moins sept personnes du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) ont été arrêtées du 12 octobre au 28 novembre 2019 pour avoir manifester contre le troisième mandat d'Alpha CONDE, considérant qu'ils ont été poursuivis pour actes ou manœuvres de nature à troubler l'ordre public et à compromettre la sécurité publique pour avoir appelé à manifester contre le projet de nouvelle constitution et finalement acquittés à la suite de pressions internationales ; []

Lire l'intégralité de la proposition [ici](#) (Document de séance)

Le Parlement européen,

Est extrêmement inquiet par la situation de crise que traverse la Guinée Conakry ces dernier mois ; condamne la répression et toutes les violences et assassinats qui ont lieu dans le pays ; exprime sa solidarité avec les mobilisations populaires

Se déclare particulièrement préoccupé par les atteintes massives aux droits de l'Homme dans le pays concernant notamment les libertés d'expression, de manifestation, de réunion et l'intimidation des défenseurs des droits de l'Homme, journalistes, ONG, opposants au régime ; dénonce l'utilisation d'armes à balles réelles sur des manifestants

Demande instamment à l'UE et à ses États Membres de suspendre tout financement et de fourniture de matériel de sécurité et de répression aux forces de sécurité de Guinée Conakry

europarl.europa.eu

Sortie d'Alpha Condé : “C'est à croire que le président guinéen a perdu le Nord” [Le Pays BF]

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



SORTIE D'ALPHA CONDÉ SUR SON PROJET DE 3EME MANDAT

Il faut plus en pleurer qu'en rire

Se présentera, se présentera pas ? A quelques mois de la fin de son second et dernier mandat constitutionnel, le président guinéen, Alpha Condé, continue de garder ce qui, pour lui, est encore un mystère sur le projet de 3ème mandat dont

l'opposition lui prête l'intention et qui pollue l'atmosphère sociopolitique dans son pays. Interrogé sur la question, au détour du 33ème sommet de l'Union africaine (UA) qui a refermé ses portes le 10 février dernier à Addis-Abeba, le Professeur a non seulement botté en touche en disant qu'il revient au peuple d'en décider, mais, il s'est aussi montré plutôt agacé par la position de ceux qui s'insurgent contre les mandats multiples. Toutes choses qui ne laissent plus de doute quant à sa volonté de briguer un mandat supplémentaire, malgré la clameur de son peuple qui est vent debout, depuis plusieurs mois, contre l'adoption d'une nouvelle Constitution dont il a récemment couplé le référendum aux législatives reportées au 1er mars prochain. Mais, de cette sortie du chef de l'Etat guinéen, il faut plus en pleurer qu'en rire.

C'est à croire que le président guinéen a perdu le Nord

Et pour causes. Les vives tensions occasionnées par ce projet, ont déjà laissé plusieurs morts sur le carreau, lors des manifestations de rue. Et la série noire risque de se poursuivre si le président doit aller jusqu'au bout de sa logique, face à une opposition plus que jamais déterminée et qui a déjà fait la preuve de sa capacité de très forte mobilisation dans la rue. Aussi est-on porté à croire que cette obstination du président guinéen ne peut répondre qu'à deux choses : soit il n'a pas encore pris toute la mesure du péril que représente un éventuel tripatouillage constitutionnel pour s'ouvrir la voie à un troisième mandat, soit il en est conscient et est prêt à dresser le bûcher pour son peuple, pour assouvir ses ambitions « pouvoiristes ». Dût-il, pour cela, user, comme c'était le cas lors de cette interview, d'arguments qui volent franchement au ras des pâquerettes. En tout cas, **c'est ce que l'on est porté à croire quand il dit, par exemple, ne pas comprendre pourquoi certains de ses homologues présidents peuvent allègrement aligner les mandats à souhait sans que cela n'émeuve outre mesure alors que dans son cas, on veut lui faire la morale. Mais qu'un**

octogénaire de son âge manque autant de sagesse pour comprendre qu'il n'est pas obligé de suivre les mauvais exemples des moutons noirs de la démocratie, cela a de quoi laisser songeur. D'autant qu'il ne semble pas n'ont plus tirer leçon des exemples humiliants de certains de ses pairs qui ont fait plus que se brûler les doigts en s'essayant avant lui au jeu du tripatouillage constitutionnel pour se maintenir au pouvoir. C'est à croire que le président guinéen a perdu le Nord, toute chose qui risque de le conduire droit dans le mur ou lui valoir de sortir de l'histoire par une porte dérobée. A moins que tout cela ne procède finalement d'une irrésistible volonté mortifère de pouvoir à vie, pour avoir droit à des funérailles nationales. En tout cas, quand Condé dit qu'il revient au peuple guinéen de décider, on veut bien se demander de quel peuple il s'agit.

Si Condé persiste dans sa volonté de briguer le mandat de trop, il portera l'entière responsabilité des conséquences devant l'Histoire

Où met-il la déferlante de contestataires qui, mobilisés depuis des mois à travers le FNDC (Front national de défense de la Constitution), lui demandent de respecter la Loi fondamentale de son pays en faisant valoir ses droits à la retraite ? Et puis, même si une partie du peuple jetait son dévolu sur lui, tout professeur qu'il est, ne peut-il pas se surpasser en faisant valoir sans ambages qu'il ne doit pas tordre le cou à la Constitution ? C'est par cela aussi que l'on reconnaît les Grands hommes, les vrais hommes d'Etat. C'est dire s'il n'a aucun égard, encore moins de remord, pour les morts consécutifs aux manifestations de protestation contre son projet de 3e mandat, dont la Guinée aurait pourtant pu faire l'économie. A la vérité, Alpha Condé se moque du peuple guinéen. Et il fait dans la fuite en avant en rejetant la responsabilité du choix du candidat sur son parti. Car, il sait, comme tout bon dictateur, que tant qu'il ne renoncera pas clairement de lui-même au pouvoir, sa formation politique

ne se hasarderá jamais à emboucher une trompette autre que la sienne. Parce qu'en Afrique, la voix du maître, c'est la voix du parti. Et Condé est conscient que parmi ceux qui le soutiennent, beaucoup le font soit par peur, soit pour des raisons œsophagiques ou claniques. En tout état de cause, si malgré toutes les alertes et les coups de semonce de l'opposition, Alpha Condé persiste dans sa volonté de briguer le mandat de trop, il portera l'entière responsabilité des conséquences devant l'Histoire.

Cet article est republié à partir de lepays.bf. Lire l'original [ici](#)

Insoumis et Amoulanfé, Mélenchon soutient la lutte du peuple de Guinée

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



[@JLMelenchon](#) (12 févr. 2020)

La Guinée en ébullition populaire [Par Jean-Luc Mélenchon]

La Guinée est en ébullition. Depuis cet automne, une intense mobilisation populaire demande le départ du président en place et un changement de régime. La situation de ce pays de 12 millions d'habitants montre une fois de plus la place centrale des peuples du continent africain dans les vagues de révolutions citoyennes dans le monde. Comme au Burkina Faso en 2014 ou au Soudan en 2018-2019, les Guinéens sont entrés en insurrection directement sur une revendication démocratique.

Le président de la Guinée, Alpha Condé, proche des réseaux PS, veut faire adopter une nouvelle Constitution pour se faire réélire au-delà de la limite aujourd'hui fixée à deux mandats. Le refus des Guinéens de cette modification constitutionnelle vient du fait qu'il comprennent parfaitement ce que cela veut dire : Alpha Condé a décidé qu'il ne perdrait jamais une élection. Et d'abord qu'il ne perdrait pas le référendum constitutionnel, qui doit se tenir le 1er mars.

Le peuple guinéen s'oppose donc à ce qu'on lui retire sa souveraineté. Il le fait d'une manière tout à fait massive et exemplaire. Les manifestations de l'automne ont réuni dans la capitale de cet État de 12 millions d'habitants, Conakry, entre 500 000 et un million de personnes. Sans compter les mobilisations dans les autres villes du pays, à Labé, Kindia ou Nzérékoré. Une alliance de type inédite s'est constituée pour porter les revendications du peuple en écartant le soupçon de récupération politique. Le Front National de la Défense de la Constitution (FNDC) réunit en son sein des collectifs

citoyens, des partis d'opposition et des syndicats. C'est une forme assez proche de la plateforme Unidad Social qui porte le processus constituant déclenché par la révolution au Chili. Ce que j'ai nommé et appelé de mes vœux ici sous le nom de « fédération populaire ».

Évidemment, les revendications sociales rejoignent ici comme ailleurs dans ce cas les revendications démocratiques. Les besoins sociaux les plus essentiels ne sont pas pris en charge par l'organisation économique de la Guinée, dominée par le néolibéralisme global. En témoigne l'indice de développement humain pour lequel le pays se classe au 174ème rang sur 189 pays, évalué par l'ONU pour cet indicateur. La Guinée possède évidemment des potentiels de création de richesses importants. Mais ils tous sont exploités et capturés par des grandes entreprises étrangères avec la complicité de l'oligarchie locale. Ainsi, la plus grande mine de fer d'Afrique, qui est en Guinée, est la propriété d'un fond singapourien. Et le port de Conakry est celle d'une filiale du groupe français Bolloré. Cette attribution est entachée de fort soupçon de corruption qui marche ici comme bien souvent avec la privatisation des biens communs.

Récemment, le pays avait observé une trêve dans les manifestations. Mais cette trêve va s'achever la semaine prochaine. La décision d'Alpha Condé de coupler le référendum du 1er mars avec des élections législatives que tout le monde devine truquées a été vécue comme la provocation de trop. Des manifestations monstres sont convoquées à partir du mercredi 12 février. Le peuple guinéen peut espérer la victoire. Je lui la souhaite. Mais surtout, j'espère que le coût humain ne sera pas trop lourd à payer. Le pouvoir en place risque de provoquer un bain de sang avant de partir. J'adjure donc la diplomatie de mon pays de ne pas agir dans le sens d'un maintien en place de ce régime illégitime aux yeux de son peuple, comme il l'a déjà fait sur ce continent. La meilleure chose que mon pays peut faire pour aider les guinéens est de les laisser libre de leur destin.

melenchon.fr

La solution à la crise politique guinéenne [Par Lamarana Petty Diallo]

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



Depuis

l'arrivée au pouvoir, en 2010 de Monsieur Alpha Condé, qui aime qu'on l'appelle plutôt professeur que président, la Guinée va de crise en crise.

Durant les 10 ans à la tête de son parti, au détriment de la République, M. Condé professe la haine, la division, l'ethnocentrisme et les conflits de tout genre. Il ne préside en réalité que le RPG et son arc qui dégage depuis une décennie, non pas des simples flèches, mais du gaz lacrymogène et de balles réelles contre les citoyens.

Cette

réalité politique pose nombre de questions tant aux Guinéens, partis politiques compris, qu'aux organisations internationales. Il me paraît opportun de leur donner la réponse.

En effet, le sigle « RPG » du Rassemblement du Peuple de Guinée, renvoie à une arme bien connue : le fusil lance-grenade (ou lance-roquette). En anglais : « Rocket Propelled Grenades ». Cela explique que le RPG soit plutôt un parti belliqueux, va-t'en guerre et non pacifique. Dès lors, tous nos malheurs, déboires, échecs et conflits tiennent à ces trois lettres : R-P-G.

Autant dire que la guerre, du moins le conflit, est l'ADN du parti au pouvoir. Son histoire, sur laquelle nous ne reviendrons pas, le prouve à suffisance. Les discours enflammés de ses responsables politiques, plus bellicistes les uns que les autres, prônent la haine tout en rivalisant d'injures et d'arrogance. Le premier d'entre-eux à appeler, on

s'en souvient,
ses militants à « se préparer à l'affrontement ». Son système continue de s'armer et à militariser le pays.

Face à cette situation, nous devons montrer que notre ADN, c'est la paix, la cohésion sociale et la tolérance. Que nos gènes s'appellent unité, fraternité et coexistence ethnique et culturelle.

Cela ne signifie pas que le peuple doit être défaitiste ou capituler. Mais la lutte de l'opposition et du FNDC, des organisations régionales ou corporatistes n'est pas facile. Comme le faisait remarquer un de mes lecteurs « il est très difficile de parler de changement, de dignité et de conviction face à l'implication des autorités locales à servir le pouvoir pour conserver leurs postes et une population majoritairement illettrée et pauvre ».

En dépit de tout, la voie est tracée. Aux actions du front national de la défense de la constitution, se sont ajoutées celles des coordinations régionales de la Basse, Moyenne et Guinée-Forestière.

En se réunissant chez El Hajj Sékouna, les représentants desdites coordinations ont officiellement annoncé leur farouche opposition aux projets du pouvoir : nouvelle constitution et référendum, prélude à une présidence à vie. Malgré les intimidations, ils ont affiché sans aucune ambiguïté, leur détermination à contribuer à sauver le pays des dangers

auxquels le pouvoir l'expose : conflit ethnique, présidence à vie, etc.

Le FNDC est sur la même voie depuis sa mobilisation historique du 14 octobre 2019. Il ne doit n'a pas faillir à la mission car les Guinéens semblent lui avoir donné carte blanche. Il doit les mener à la victoire du combat pour le respect des valeurs de la République incarnée par la constitution. Il le fait certes bien. Il nous reste désormais d'adapter la méthode à la finalité.

Dans tous les cas, face au FNDC, le pouvoir guinéen s'est montré impuissant. Le recours à la force par l'usage d'armes de guerre contre des citoyens désarmés est une preuve de faiblesse. Lancer les milices du pouvoir et, sûrement celles de Malick Sankhon, qui a affirmé haut et fort avoir plus de trois milles hommes armés, n'a en rien entamé la détermination populaire.

L'atteinte des autorités morales, pour ne pas dire leur profanation, symbolisée par la violation du domicile du Khalife de la Moyenne-Guinée et celui d'El Hajj Badrou, Premier Imam de Labé, n'est qu'un degré de plus dans la violence d'Etat.

Plus besoin de prouver que les Guinéens vivent depuis 2010 sous la violence d'Etat. Plus de 140 morts, soit une dizaine de différence avec le chiffre officiel de 157 victimes des massacres du 28 septembre 2009.

Le reste dépasse l'entendement : refus de réception des corps des victimes des forces de sécurité dans les hôpitaux, assassinat d'un ambulancier, brimades et tirs à balles réelles dans les cimetières, appréhension d'un imam sur la route de la mosquée.

Le comble de l'horreur, c'est l'utilisation d'une femme,

nourrice de surcroît, comme bouclier humain. Bref, on aura tout vu avec M. Condé et son pouvoir.

Il y a de quoi être fatigué et dire ça suffit. Le peuple de Guinée l'a fait savoir en exprimant son ras-le-bol contre les projets de nouvelle constitution et de troisième mandat. C'est aussi une manière de dire qu'il en a assez des systèmes qui se suivent et qui sont plus catastrophiques les uns que les autres. Qu'il ne supporte plus l'arrogance des mêmes têtes, souvent de la même lignée, qui ne changent que pour asservir, mépriser les citoyens et exacerber les tensions.

Le FNDC doit prendre encore plus en compte la portée du message des Guinéens. Il lui appartient de montrer ce dont il est réellement capable car ses adhérents attendent de voir la matérialité des manifestations. Additionner le nombre des morts ? Mettre fin, comme cela s'est fait ailleurs : Burkina-Faso, Egypte, Tunisie, Algérie, à toutes velléités d'un homme de s'éterniser au pouvoir ?

La réponse réside en 2 mots : « Renoncer ou Démissionner » qui pourraient bien être le mot d'ordre des manifestations des 12 et 13 février.

En tout état de cause, de nouvelles méthodes devraient être adoptées tant en ce qui concerne les

manifestations que leur itinéraire et point de rassemblement. Kaloum ne fait-elle pas partie de Conakry commune tout autre commune, pourrait-on se demander.

Quelle que soit l'option la solution à la crise doit être trouvée avant qu'il ne soit trop tard. On ose espérer que le rapprochement de toutes les organisations qui luttent pour la défense de la nation sera bientôt effective. Ainsi, sans se fondre dans le FNDC, les organisations syndicales pourraient faire comme le Groupe Organisé des Hommes d'Affaires (GOHA) en affichant ouvertement leur participation aux actions du front.

Le FNDC et tous les acteurs de la vie sociale et politique, surtout le pouvoir en place, qui fait encore preuve d'obstination, devraient comprendre que les Guinéens ne se laisseront plus faire. On ne pourra plus jamais rien leur imposer. A multiplier par 7 les 7 millions 7 cents mille électeurs (couvés pour les machines de la CENI), il n'en sortira aucun résultat car d'élections il n'y en aura pas. Si telle est la volonté de la majorité. En revanche, la solution sera trouvée d'ici le premier mars.

Il est grand temps d'avoir désormais présent à l'esprit que le peuple débout a compris que, bien pire que les despotes et le mal qu'ils imposent, le silence est encore plus coupable. D'où la lutte inlassable qu'il livre pour le respect de la constitution.

Le FNDC et les leaders politiques de l'opposition doivent être à la hauteur des enjeux et des finalités. Ils incarnent l'espoir face à un système qui se montre de plus en plus

pernicieux et inhumain. Ils doivent se montrer capables de porter l'espoir et le rêve d'un meilleur avenir.

En tout état de cause, les Guinéens ont la détermination de prendre en main leur destin dans les plus proches échéances. Ils ont conscience que, c'est maintenant ou jamais.



M. Lamarana Petty Diallo Guinéen- Professeur Hors-Classe lettres-histoire – Orléans- France

Mike Pompeo « les Etats-Unis soutiennent fortement les transitions régulières et démocratiques du pouvoir »

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



Déclaration de Michael Pompeo, Secrétaire d'État Américain sur les préoccupations des États-Unis à propos du processus électoral en Guinée

Les États-Unis sont préoccupés par les plans actuels du Gouvernement de Guinée de tenir des élections législatives et un référendum constitutionnel le 1^{er} mars. Nous nous interrogeons de savoir si le processus sera libre, équitable et transparent, reflétant fidèlement la volonté de tous les électeurs éligibles.

Nous exhortons toutes les parties à engager un dialogue civil non violent. Le Gouvernement de Guinée devrait mettre en œuvre les recommandations des Nations Unies concernant les listes électorales et respecter son engagement en faveur d'une consultation nationale inclusive sur la nouvelle constitution.

La violence, la répression et l'intimidation politique n'ont pas leur place dans une démocratie. Nous appelons tous les manifestants, quelle que soit leur appartenance politique, à s'abstenir de toute violence. Nous exhortons les forces de sécurité à respecter les droits de tous les citoyens à participer à des manifestations pacifiques. Nous demandons également au Gouvernement de Guinée d'enquêter pleinement sur tous les décès liés aux manifestations et de rendre publics les résultats de ces enquêtes.

Comme je l'ai signifié au Président Condé en septembre 2019 lors de sa visite à Washington, les États-Unis soutiennent fortement les transitions régulières et démocratiques du pouvoir.

Les États-Unis restent déterminés à travailler avec tous les Guinéens pour renforcer leur système démocratique pour la paix, la prospérité et le partenariat dans les années à venir.

[NDLR]



Pour l'UE « la décision de coupler les élections législatives du 1er mars 2020 à un référendum constitutionnel divise profondément le pays »

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



[République de Guinée : déclaration de la porte-parole sur le processus électoral](#)

Les préparatifs du processus électoral et la décision de coupler

les élections législatives du 1er mars 2020 à un référendum constitutionnel divisent profondément le pays. De graves faits de violences ont déjà pu être observés dans ce contexte.

L'importance de cette double échéance impose de s'assurer, dans le cadre d'un dialogue inclusif, des conditions de transparence et d'inclusivité, ainsi que du respect du cadre régissant les élections.

L'unité et la paix en Guinée doivent prévaloir sur les intérêts partisans.

L'Union Européenne, partenaire de longue date de la Guinée, est prête à contribuer à la facilitation d'un dialogue inclusif, en partenariat avec les acteurs régionaux et internationaux.

Virginie BATTU-HENRIKSSON Spokesperson for Foreign Affairs and Security Policy + 32 (0)470 18 24 05

Gesine KNOLLE Press Officer for International Cooperation and Development +32 (0)2 29 54323+32 (0)460 754 323

ICG dénonce les recours à la Constitution pour se maintenir au pouvoir

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



*Republication de contenu**

Manifestations les 12 et 13 février 2020, le FNDC souligne que «deux choix s'imposent à tous les guinéens : la résignation ou

La résistance»

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



« Une fois de plus, Alpha Condé a montré qu'il méprisait son peuple, son peuple qu'il n'a cessé de battre, de tuer, d'humilier depuis tous ces mois et à qui il a infligé aujourd'hui un camouflet en refusant de rencontrer les religieux, qui sont pourtant unanimement respectés par le peuple de Guinée. »

Lisez l'intégralité de la déclaration



Front National pour la Défense de la Constitution

Déclaration N°001/FNDC/2020

Depuis plusieurs mois, le peuple de Guinée manifeste pour sa liberté et contre le projet d'Alpha Condé de se maintenir à vie au pouvoir.

Le FNDC avait accepté une trêve, pour tenter de résoudre la crise profonde que traverse notre pays. Mais de son côté, Alpha Condé a délibérément saboté les démarches de paix entreprises par les religieux de toutes confessions confondues.

Cette trêve observée à la demande des leaders de la société civile est la preuve manifeste que le FNDC ne recherche que la stabilité, la paix et la sécurité dans notre chère Guinée. Notre pays a trop souffert. Il a déjà été éprouvé par les dictatures successives, la corruption, le détournement des richesses de notre sous-sol, la pauvreté, le chômage d'une jeunesse sacrifiée qui n'a plus d'autre choix que d'aller mourir en tentant de traverser la Méditerranée. Et aujourd'hui, nous faisons face à un mal pire encore, un tyran Alpha Condé qui tente coûte-que-coûte de se maintenir au pouvoir, quitte à noyer son propre pays dans le sang.

Une fois de plus, Alpha Condé a montré qu'il méprisait son peuple, son peuple qu'il n'a cessé de battre, de tuer, d'humilier depuis tous ces mois et à qui il a infligé aujourd'hui un camouflet en refusant de rencontrer les religieux, qui sont pourtant unanimement respectés par le peuple guinéen.

Au lieu de faire amende honorable et de demander pardon à ses compatriotes, Alpha Condé tente une fuite en avant. Il a pris un décret repoussant la date des élections législatives au 1er mars. Car ce 1er mars, il organisera de manière simultanée un référendum dont le résultat sera truqué et qui lui permettra de se maintenir au pouvoir, contre l'aspiration de son propre peuple.

Devant cette folie, deux choix s'imposent à tous les Guinéens : la résignation ou la résistance.

Le FNDC, fidèle à ses valeurs et son combat, a fait son choix. Il opte pour la résistance active et appelle le peuple de Guinée, ce peuple qui depuis l'indépendance s'est si souvent levé pour dire non à l'arbitraire, non au pouvoir d'un seul et oui au pouvoir de tous, à se lever une dernière fois pour gagner sa liberté. **Il appelle la communauté internationale à cesser toute coopération avec le gouvernement illégitime d'alpha condé. Nous ne pouvons pas croire que d'autres pays se rangent plus longtemps aux côtés d'Alpha, et non pas aux côtés de 12 millions de guinéens qui se meurt dans la misère et sous les balles.**

Le FNDC lance un appel solennel au peuple de Guinée pour qu'il sorte en masse et participe à des manifestations de résistance prévues sur toute l'étendue du territoire national **les mercredi 12 et jeudi 13 février 2020**. Ce sera l'occasion de rappeler l'opposition ferme de la population au projet d'un homme, qui est désormais seul et détesté de tous.

L'avenir de la Guinée est entre les mains de tous les Guinéens.
Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons.

Conakry 07 / février / 2020

L'ONU exprime son inquiétude «face aux tensions et à la violence politiques actuelles» en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



À l'invitation du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Mohamed Ibn Chambas, les chefs des missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest ont tenu leur 35eme réunion de haut niveau le 4 février 2020 à Dakar, au Sénégal.

L'objectif était de renforcer la coordination afin d'améliorer les synergies pour relever les défis communs auxquels sont confrontées les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Les représentants spéciaux du Secrétaire général des Nations Unies au

Mali (MINUSMA), Mahamat Saleh Annadif, en Guinée-Bissau (BINUGBIS), Rosine Sori-Coulibaly, et pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Mohamed Ibn Chambas, étaient présents. Le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique centrale (ONUCA), François Loucény Fall, les coordinateurs résidents des Nations unies pour la Côte d'Ivoire, Philippe Poinot et le Libéria, Kingsley Amaning, et le directeur de la division Afrique de l'Ouest du Département des Affaires Politiques et de la Consolidation de la Paix et des Opérations, Abdel-Fatau Musah, étaient également présents.

Les discussions ont porté sur la situation et les tendances politiques, socio-économiques et sécuritaires en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que sur leur impact sur les régions voisines, notamment la région d'Afrique centrale. Les participants ont exprimé leurs condoléances aux familles des victimes d'attaques d'extrémistes violents, tant civils que militaires, notamment au Mali, au Burkina Faso et au Niger, ainsi que dans le bassin du lac Tchad, tout en condamnant fermement les attaques contre les civils et les casques bleus. Ils ont souligné la nécessité d'une approche multidimensionnelle et régionale pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité et ont appelé à une coopération renforcée entre tous les acteurs et gouvernements

concernés.

1. Les représentants spéciaux, les chefs de mission et les coordinateurs résidents ont salué les efforts déployés pour maintenir la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire et se sont félicités du lancement récent par le gouvernement d'une nouvelle phase de dialogue politique sur le code électoral, à l'approche de l'élection présidentielle de 2020. Ils ont exprimé leur préoccupation face à la crise de confiance croissante entre les principaux acteurs du processus électoral et ont encouragé un engagement constructif de toutes les parties prenantes au dialogue, afin de garantir un large consensus et une inclusion de tous dans le processus électoral. Les participants ont salué les efforts du coordinateur résident et de l'équipe pays des Nations unies pour mettre en œuvre les recommandations de la mission d'évaluation des besoins électoraux des Nations unies, déployée du 11 au 22 novembre 2019. Les participants ont également salué les initiatives régionales et internationales visant à renforcer la crédibilité du processus électoral, et ont exhorté tous les acteurs politiques à promouvoir la paix et la stabilité.

2. Les chefs de mission ont exprimé leur inquiétude face aux tensions et à la violence politiques actuelles ainsi qu'aux violations des droits de l'homme en Guinée, et ont appelé tous les acteurs à faire preuve de retenue et à engager un dialogue

constructif pour résoudre leurs différends avant les prochaines élections législatives et présidentielles dans le plus grand respect des principes démocratiques et de l'État de droit. Ils ont encouragé tous les acteurs à prendre des mesures pour promouvoir la cohésion sociale et éviter l'utilisation d'un langage incendiaire.

Lire l'intégralité du compte rendu [ici](#)

L'opposition en colère contre le référendum constitutionnel du président Alpha Condé

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



Le président de la Guinée Alpha Condé a annoncé, mardi 4 février, l'organisation d'un référendum constitutionnel fixé au 1er mars 2020, le même jour que des élections législatives. Cette décision a provoqué l'ire de l'opposition qui y voit un manœuvre pour briguer un troisième mandat.

Le président guinéen Alpha Condé a fixé au 1^{er} mars la tenue d'un référendum constitutionnel et de législatives,

malgré

l'intense contestation de l'opposition qui dénonce une manœuvre pour

briguer un troisième mandat fin 2020.

Le décret présidentiel a été lu mardi 4 février au soir sur les médias d'État – télévision et radios -, provoquant une série de

réactions outrées de l'opposition, qui entend empêcher le bon déroulement des législatives et de cette consultation constitutionnelle.

Lundi soir, un autre décret du chef de l'État avait annoncé que les élections législatives, prévues le 16 février après avoir été

déjà maintes fois reportées, auraient finalement lieu le 1^{er} mars.

Vives tensions

L'annonce de la date du

référendum, attendue depuis des semaines, risque d'accroître les

tensions déjà vives dans ce pays de 13 millions d'habitants, pauvre

malgré d'importantes ressources minières.

La [Guinée](#)

est le théâtre depuis mi-octobre de protestations contre le projet

prêté de longue date au président, élu en 2010 et réélu en 2015, de

chercher à se succéder fin 2020. L'actuelle Constitution limite à deux

le nombre de mandats présidentiels.

[L'avant-projet de nouvelle Constitution divulgué en décembre](#)

et qui sera soumis à référendum dans moins d'un mois maintient

cette

limite. Mais l'opposition soupçonne que l'adoption d'une nouvelle

Constitution serve à Alpha Condé de prétexte pour remettre son

compteur
présidentiel à zéro.

Alpha Condé, 81 ans, dénonce l'actuelle loi fondamentale, datant de 2010, comme un concentré d'intérêts corporatistes comportant des lacunes et incohérences.

Alors que la communauté internationale, dont l'ONU et la France,

s'inquiète des troubles dans le pays, il a récemment averti que personne ne dicte à la Guinée ce qu'elle doit faire.

Boycott des législatives

Rien de tout ce que fait Alpha Condé ne surprend. C'est à nous de faire ce que nous avons promis de faire,

a déclaré, mercredi 5 février, le chef du Bloc Libéral (BL), un parti

d'opposition qui boycottera les législatives. À savoir : dénier au chef de l'État la possibilité d'organiser les élections à n'importe quelle date, lui dénier le référendum sur la nouvelle Constitution et dénier à Alpha Condé le 3^e mandat.

En revanche, un autre parti politique, l'Union des Forces démocratiques (UFD) a choisi de participer aux législatives, contrairement à la majorité de l'opposition, qui a décidé de boycotter

et même d'empêcher la tenue du scrutin. Mais pour son président, Mamadou

Bah Baadiko, le couplage des législatives et du référendum relève du banditisme politique.

On va insister auprès de nos électeurs, on ne touche pas à

un seul bulletin du référendum et on ne vote que pour les législatives, a déclaré Mamadou Bah Baadiko.

L'annonce du référendum le même jour que les législatives va enclencher une situation qui va être très difficile à gérer, selon Abdoul Gadiry Diallo, président de l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH). Dans un communiqué publié mardi, l'ONG avait estimé que la paix et l'unité nationale n'ont jamais été aussi menacées en Guinée que maintenant.

Incertitude sur la candidature d'Alpha Condé à un troisième mandat

Alpha Condé garde jusqu'ici le silence sur ses intentions, ne disant pas s'il compte se représenter à la fin de l'année.

Mais l'éventualité d'un troisième mandat a fait descendre à plusieurs reprises dans la rue des dizaines, voire des centaines de milliers de Guinéens à l'appel d'un collectif de partis d'opposition, de syndicats et de membres de la société civile, le Front national pour la Défense de la Constitution (FNDC).

Le coordinateur national du FNDC, Abdourahmane Sanoh, estime que le couplage des législatives et du référendum n'est qu'une astuce pour amener davantage de personnes aux urnes.

« Ils veulent aller jusqu'au bout le 1^{er} mars et le FNDC est prêt à aller jusqu'au bout pour empêcher qu'il y ait effectivement le référendum », a-t-il déclaré mercredi lors d'une

conférence de presse.

Le mouvement a été plusieurs fois durement réprimé et s'est accompagné de troubles à travers le pays. Au moins 28 civils et un gendarme ont été tués depuis mi-octobre. Les manifestations ont toutefois été suspendues par le FNDC.

Opposant historique qui connut l'exil et la prison, Alpha Condé a été le premier président démocratiquement élu en 2010. Son avènement a marqué l'instauration d'un gouvernement civil après des décennies de régimes autoritaires et militaires. L'opposition dénonce toutefois une dérive dictatoriale.

Cet article est republié à partir de [Ouest-France](#). Lire l'original [ici](#)

Législatives et référendum, le couplage dénoncé « Cette décision est lourde de conséquences politiques et économiques » réagit Bah Oury

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



Ce mardi 4 février 2020, Alpha Condé, dans un décret, annonce que le scrutin législatif du 1er mars serait couplé à un référendum constitutionnel.

Sur son compte Twitter, [Bah Oury](#), président de l'UDD réagit à cette annonce.

« Les guinéens se réveillent inquiets pour l'avenir suite à la décision de M. Alpha Condé de fixer au 1er mars la date du référendum pour " l'adoption d'une nouvelle constitution " afin de briguer un 3ème mandat. Cette décision est lourde de conséquences politiques et économiques.

Cette fuite en avant est perçue comme l'expression du mépris à l'égard de la population.

Les chefs religieux du pays se voient ouvertement humiliés par le rejet de leur tentative de médiation. La demande du clergé catholique de respecter la constitution est ignorée.

La récente tournée de membres du gouvernement au Fouta a permis aux notables de la région d'exprimer leurs inquiétudes et leurs frustrations suite à une

militarisation

rampante de cette partie du territoire national. Les guinéens sont inquiets et craignent le pire pour leur pays.

Quelle est cette fatalité qui empêche les exécutifs guinéens de faire preuve de raison et de responsabilité pour promouvoir la bonne gouvernance en favorisant le respect des droits, en honorant leurs engagements et en aimant leur pays et son peuple. Bref ils ont manqué de vertu! »

En Guinée, la police utilise une femme comme bouclier humain, provoquant un tollé

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



SCAN TV [le choix de la rédaction]

Depuis trois mois, la Guinée traverse une vague de contestations visant le président Alpha Condé. C'est dans ce contexte de heurts que, mercredi 29 janvier, un groupe de policiers se retrouve face à de jeunes lanceurs de pierres, à

Wanindara, quartier populaire de la capitale Conakry. Une vidéo de la scène, visionnée des milliers de fois et qui a provoqué un tollé, montre l'un des agents empoigner une femme et la pousser devant lui ; puis, alors que la situation se tend, la traîner avec lui jusqu'à ce que la victime, se retrouve la cible de projectiles. Les policiers finiront par abandonner la femme à terre. Celle-ci, choquée, souffre de nombreuses plaies tandis que les autorités ont annoncé l'arrestation du policier suspecté.

[L'Obs](#) (31 janv. 2020)

Retrouvez le lien [ici](#)

Souveraineté ! Mais et la responsabilité de protéger ? [Par Fodé Baldé]

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



TRIBUNE. Toutes les dictatures ont le même refrain : elles chantent et brandissent avec arrogance le principe de la souveraineté quand elle réalise avoir commis l'irréparable.

Ainsi, elles tentent d'éveiller les sentiments nationalistes pour empêcher tout interventionnisme.

Cette stratégie est connue et, a, pendant longtemps, fait échouer des missions de paix dans le monde. Voilà pourquoi en 2005 le principe de « [la responsabilité de protéger](#) » [lien, ndlr] a été entériné par la Commission Internationale de l'intervention et de la souveraineté des États de l'Organisation des Nations Unies. Alors désormais le devoir d'ingérence est consacré quand il y'a de graves violations des droits de l'homme dans un pays. Mieux quand l'Etat est producteur de violence contre ses populations, il y'a nécessité d'apporter protection à ses dernières.

Aujourd'hui la Guinée se trouve dans ce schéma : où les populations n'ont pas de protecteurs car les forces de sécurité et de défense, censées les protéger, les répriment. Les jeunes sont assassinés, leurs dépouilles refusées dans les morgues du pays, d'autres sont kidnappés puis mis en prison sans procès, les uns sont blessés avec des handicaps à vie, les cortèges funèbres sont attaqués de la mosquée au cimetière : la société guinéenne se déshumanise. La dictature sévit juste pour se pérenniser.

Face à ce
dont les populations guinéennes sont victimes et à un moment
où le pouvoir de
Conakry brandit avec fierté la souveraineté de notre pays : il
faut lui
rappeler que cette souveraineté s'exerce conformément à la
constitution. Étant
donné que toutes les lois sont violées, les institutions
assujetties, les
populations martyrisées, tous les espoirs sont désormais
tournés vers la
communauté internationale. À elle, d'amener les populations à
lui réaffirmer sa

confiance car, à cette allure, elles se sentent abandonnées et trahies pour avoir cru et défendu des valeurs universellement partagées telles que la démocratie, l'alternance.

En conclusion, aucun principe de souveraineté ne peut empêcher l'International d'agir et ce, au nom du principe onusien : « la responsabilité de protéger », pour protéger des vies. Et le cas échéant, elle aura ces morts sur sa conscience ! Dans tous les cas, l'histoire de notre communauté de destin s'écrit et continuera de s'écrire avec chacun sa responsabilité ! A chacun d'agir ou de trahir la mission qui lui est dévolue.



Fodé BALDE

Homme Politique Guinéen *LA GUINÉE D'ABORD*

« Les guinéens doivent chercher rapidement les voies et moyens de sortir de cette

crise » [Mohamed Ibn Chambas]

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



SCAN TV [le choix de la rédaction]

Mohamed Ibn Chambas, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Afrique de l'Ouest et au Sahel rencontre les responsables du FNDC

Extrait de [Espace TV](#)

[Guinée](#) : JT 20H (lundi 27/01/2020)

Retrouvez l'intégralité du JT [ici](#)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE REPRESENTANT SPECIAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET LE SAHEL APPELLE TOUS LES ACTEURS EN REPUBLIQUE DE GUINEE A REDOUBLER D'EFFORTS POUR GARANTIR UN SCRUTIN SANS VIOLENCE ET RESPECTUEUX DES DROITS DE L'HOMME

Dakar, 29 Janvier 2020- Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Mohamed Ibn Chambas, a effectué une mission en République de Guinée du 26 au 29 janvier 2020. Pendant son séjour, il a travaillé en étroite concertation avec M. Tieman Coulibaly, l'Envoyé spécial de la Secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour la Guinée.

La visite du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts des Nations Unies en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux pour mettre un terme à la crise qui prévaut dans le pays, et à faciliter l'organisation d'élections inclusives, crédibles, transparentes et apaisées, en particulier les élections législatives.

Durant son séjour, Mohamed Ibn Chambas a rencontré divers acteurs nationaux et internationaux. Il s'est notamment entretenu avec le Président de la République de Guinée, le Professeur Alpha Condé, des membres du Gouvernement, les représentants de la majorité présidentielle et de l'opposition, les partenaires au développement, le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), ainsi que les représentants du système des Nations Unies. Il a également tenu conjointement avec l'Envoyé spécial de la Secrétaire générale de l'OIF, des séances de travail avec la Commission Electorale Nationale indépendante (CENI), ainsi que le groupe des sept Commissaires ayant suspendu leur participation.

A cet égard, le Représentant spécial a salué la qualité de l'assistance technique fournie à la CENI, et a encouragé l'OIF à poursuivre son accompagnement du processus électoral.

A tous ses interlocuteurs, le Représentant spécial a insisté sur la nécessité de mettre fin à la violence, au langage incendiaire et aux tensions intercommunautaires, et de résoudre les désaccords à travers le dialogue, dans le respect des libertés et droits fondamentaux.

Rappelant l'importance de ces échéances électorales de 2020 pour la consolidation des acquis démocratiques en Guinée, le Représentant spécial a appelé les autorités, ainsi que l'ensemble des acteurs, à redoubler d'efforts pour garantir la tenue de scrutins inclusifs, crédibles, transparents, et apaisés dans le respect des droits de l'homme.

Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, a renouvelé l'engagement des Nations Unies et celui de la communauté internationale à accompagner les Guinéens dans leurs efforts pour consolider la paix, la démocratie et le développement.

Bureau de Communications Stratégiques et de l'Information Publique

Kouider Zerrouk, Chef de bureau - (+221) 33 869 85 60 / 77 332 49 28 - zerrouk@un.org
Angelita Mendy Diop, Chargée de communication - (+221) 33 869 85 47 / 77 450 61 81 - mendya@un.org
Cheikh A. Bamba Seye, Webmaster - Community Manager - (+221) 33 869 85 26 / 76 477 35 53 - seyec@un.org
Ngor, route de la plage - PO Box 23 851, Dakar Panty (Sénégal)

« Toute la force d'un pouvoir repose sur le respect de la loi » [Abdoul Gadiiri Diallo]

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



SCAN TV [le choix de la rédaction]

Abdoul Gadiiri Diallo, président de l'OGDH sur la crise sociopolitique en Guinée

Extrait de [STARCOM](#) : REGARD DE L'OGDH SUR LA CRISE SOCIO – POLITIQUE EN GUINÉE du 29 janv. 2020.

Retrouvez l'intégralité de l'intervention [ici](#)

Contentieux électoral (Élections législatives) : la Cour Constitutionnelle rejette la requête de l'opposition

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



Après le décret du président Alpha Condé annonçant la date du début et fin de la campagne électorale pour les législatives du 16 février 2020, l'opposition avait déposé à la Cour constitutionnelle une requête conformément à l'article 2 du Code électoral qui stipule que « les Cours et Tribunaux veillent à la régularité des élections, règlent le contentieux électoral et **prescrivent toutes mesures qu'ils jugent utiles au bon déroulement des élections.** »

Dans son arrêt N° AE 002 du 27 janvier 2020, la Cour

Constitutionnelle considère entre autres « qu'en matière du contentieux des opérations des élections législatives et ce, conformément aux dispositions des articles 142 et suivants du Code électoral révisé, seul le candidat ou le mandataire du parti politique ou les parties intéressées par les élections législatives peuvent saisir la Cour Constitutionnelle pour examen et règlement des contentieux y afférents ; qu'à l'analyse de ces dispositions combinées et ayant constaté que les citoyens et partis politiques désignés dans la présente requête n'ont pas fait acte de candidature aux élections législatives, contrairement à leurs déclarations ; qu'ainsi, ils ne peuvent pas non plus prétendre, par cette fausse qualité, saisir la Cour Constitutionnelle en la matière »

Selon l'arrêt de la Cour Constitutionnelle, « en violant les dispositions relatives à la saisine de la Cour Constitutionnelle, la requête introduite par Me Salifou Beavogui, au nom et pour le compte des citoyens et partis politiques, doit être rejetée ». La Cour déclare irrecevable pour défaut de qualité, la requête.

Lire la copie de l'Arrêt



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Solidarité



COUR CONSTITUTIONNELLE

Arrêt N° AE 002 du 27 janvier 2020

Assemblée plénière

AFFAIRE

Contentieux électoral (Elections législatives)

Demandeur

Me Maître Salifou BEAVOGUI, Avocat à la Cour, représentant

NATURE

Constitutionnelle

DECISION

Voir dispositif

AU NOM DU PEUPLE DE GUINEE

La Cour Constitutionnelle en son audience plénière non publique du 27 janvier 2020 à laquelle siégeaient :

- Monsieur Mohamed Lamine BANGOURA : Président ;
- Monsieur Amadou DIALLO : Vice-président ;
- Monsieur Ansoumane SACKO : Juge, Rapporteur ;
- Monsieur Cécé THEA : Juge ;
- Monsieur Mamadou Mountaga BAH : Juge ;
- Madame Fatoumata MORGANE : Juge ;
- Monsieur Ahmed Therna SANOH : Juge ;

Avec l'assistance de Maître Daye KABA, Greffier en Chef ;

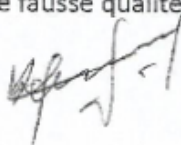
A rendu l'Arrêt dont la teneur suit :

II- DE LA RECEVABILITE

2. Considérant qu'aux termes des articles 93 al. 3 de la Constitution et 28 al. 1 la loi Organique L/2011/006/CNT du 10 mars 2011 portant Organisation et Fonctionnement de la Cour Constitutionnelle, «... Elle (la Cour Constitutionnelle) veille sur la régularité des élections nationales et des référendums dont elle proclame les résultats définitifs ... », « ... la Cour veille à la régularité ... des élections législatives. (...) » ; que ce contrôle de régularité s'étend à l'examen des recours formés dans les conditions et suivant les procédures prévues la Loi Organique susvisée, par le Code électoral et toutes les lois relatives aux opérations électorales ;

3. Considérant que l'article 40 al. 2 de la Loi Organique L/2011/006/CNT du 10 mars 2011, portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle dispose : « Pour saisir la Cour il est nécessaire de déposer une requête motivée, écrite et signée du requérant ou de l'ensemble des requérants. » ; que l'article 44 de la même loi organique énonce en son alinéa 4 : « En toutes matières, sont parties à une affaire devant la Cour Constitutionnelle en premier lieu le requérant, ainsi que les parties personnes ou les institutions qui sont constituées « partie intéressée ». Aux parties intéressées est offerte la possibilité de produire des observations par écrit concernant la requête. Elles ne peuvent comparaître devant la Cour. La production d'observations n'est pas cependant obligatoire. » ; que dans le même sens, l'alinéa 5 du même article est aussi claire qu'explicite en précisant sans aucune ambiguïté et de manière impérative que : « Les requêtes, déposées devant la Cour, doivent avoir pour auteur les requérants eux-mêmes. Il est inadmissible qu'elles soient rédigées par un représentant. (...) » ; qu'en l'espèce, la prescription de l'alinéa 5 de l'article 44 susvisé est d'ordre public ; qu'aucune disposition constitutionnelle ne permet d'écarter l'inadmissibilité des requêtes rédigées et signées par un représentant et non par le requérant ou l'ensemble des requérants devant la Cour Constitutionnelle ;

4. Considérant par ailleurs, qu'en matière du contentieux des opérations des élections législatives et ce, conformément aux dispositions des articles 142 et suivants du Code électoral révisé, seul le candidat ou le mandataire du parti politique ou les parties intéressées par les élections législatives peuvent saisir la Cour Constitutionnelle pour examen et règlement des contentieux y afférents ; qu'à l'analyse de ces dispositions combinées et ayant constaté que les citoyens et partis politiques désignés dans la présente requête n'ont pas fait acte de candidature aux élections législatives, contrairement à leurs déclarations ; qu'ainsi, ils ne peuvent pas non plus prétendre, par cette fausse qualité, saisir la Cour Constitutionnelle en la matière ;



5. Considérant qu'en violant les dispositions susvisées relatives à la saisine de la Cour Constitutionnelle, il s'ensuit que la requête introduite par Me Salifou BEAVOGUI, Avocat à la Cour, au nom et pour le compte des représentés susvisés, doit être rejetée ;

PAR CES MOTIFS :

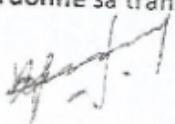
Déclare irrecevable pour défaut de qualité, la requête introduite par Me Salifou BEAVOGUI, Avocat à la Cour, au nom et pour le compte des citoyens et partis politiques, ci-après :

- 1- les partis politiques de l'Opposition parlementaire et extra parlementaire ;
- 2- les citoyens dont les noms et prénoms suivent :
 - Monsieur Mamadou Cellou Dalein DIALLO et 75 autres, Député, Chef de file de l'opposition politique guinéenne, Président de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), demeurant à Dixinn, Commune de Dixinn, Conakry ;
 - Monsieur Sidyia TOURE et 75 autres, Président de l'Union des Forces Républicaines (UFR), demeurant à la Minière, Commune de Ratoma, Conakry ;
 - Monsieur Lansana KOUYATE et 75 autres, Président du PEDN ;
 - Monsieur Faya MILLIMOUNO et 75 autres, Président du Bloc Libéral (BL) ;
 - Monsieur Ousmane KABA et 75 autres, Président du PADES ;
 - Monsieur BAH Oury et 75 autres, Président de l'UDD ;
 - Monsieur Abdoul Kabèlè CAMARA et 75 autres, Président du RGD ;
 - Monsieur Etienne SOROPOGUI et 75 autres, Président de Nos Valeurs Communes ;
- 3- les députés des groupes parlementaires Libéral Démocrate et Alliance Républicaine ;

Ordonne la notification du présent Arrêt au Président de la République, au Président de l'Assemblée Nationale à Me Salifou BEAVOGUI, Avocat à la Cour et à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;

Ordonne sa publication au Journal Officiel de la République ;

Ordonne sa transcription dans les registres à ce destinés ;

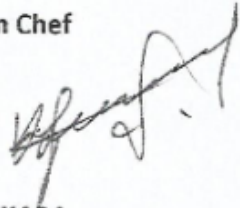


Ainsi fait, jugé les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme à la minute

Conakry, le 27 janvier 2020

Le Greffier en Chef



Maître Daye KABA

Le Président



The seal is circular with the text "COUR CONSTITUTIONNELLE" at the top and "Le Président" at the bottom. It features a central emblem of a scale of justice. A handwritten signature is written over the seal.

Dr. Mohamed Lamine BANGOURA

Crise politique en Guinée : les chefs religieux font des recommandations pour une sortie de crise

écrit par GuineePolitique© | 23 février 2020



Dans une déclaration commune, les chefs religieux (musulmans et chrétiens) se prononcent sur la crise politique actuelle en Guinée et interpelle les différentes parties prenantes. Au chef de l'Etat, ils demandent de « repousser à une date ultérieure les élections législatives », au FNDC de mettre fin aux manifestations.

« Les leaders religieux musulmans et chrétiens recommandent au chef de l'Etat, président de la République, garant de la paix et de la quiétude sociale d'user des pouvoirs que lui confèrent son statut de Père de la Nation et de ses prérogatives constitutionnelles pour repousser à une date ultérieure les élections législatives, le temps nécessaire pour garantir des élections libres, transparentes... »

Les leaders religieux

demandent au FNDC de « suspendre toute manifestation de rue et

de donner
la chance aux élections afin de trouver un terrain d'entente
pour aller à des
élections législatives libres, transparentes, consensuelles et
inclusives ».

Ils demandent aussi « à tous d'éviter les propos aux relents
ethniques et régionalistes et des actes qui portent atteinte à
la vie et à l'intégralité morale et physique de leurs
concitoyens, et d'éviter de détruire ou de vandaliser les
biens publics et privés ».
